

Google peut-il vous traiter d'arnaqueur?



Recherche	Laure manaudou		Recherche avancée
	laure manaudou nu	317 000 résultats	Préférences
	laure manaudou photos	1 240 000 résultats	Outils linguistiques
	laure manaudou poitrine	99 800 résultats	ance
	laure manaudou photos censurées	55 700 résultats	
	laure manaudou video	818 000 résultats	
	laure manaudou blog	830 000 résultats	
Programmes de	laure manaudou islam	148 000 résultats	.com in English
	laure manaudou tape	268 000 résultats	
	laure manaudou no censure	49 200 résultats	
	laure manaudou gourcuff	24 800 résultats	fermer

. Deux entreprises associées aux mots "arnaque" par le moteur de recherches ont saisi la justice en urgence. Avec des résultats contraires...

Olivier LEVARD - le 22/07/2009 - 12h15

Crédit Photo : DR

Imaginez quelques instants. Vous êtes patron et vous tapez le nom de votre société dans **Google** pour savoir ce qu'on dit de vous sur Internet. A peine avez-vous fini de le saisir que le moteur vous propose de lancer une recherche en y associant un autre mot. "Arnaque" ! C'est ce qui est arrivé au Centre National Privé de Formation à Distance (**CNFDI**) et, pour cette entreprise qui propose des formations à une multitude d'emplois, la découverte n'est pas anecdotique. "C'est un préjudice énorme", explique à LCI.fr Eric Lehnisch, conseiller de l'entreprise, "depuis que **Google** nous associe au mot arnaque, nous estimons que notre chiffre d'affaires a chuté de 20% car nos clients sont nombreux à venir se renseigner sur Internet avant de faire appel à nous".



Recherche	cnfd		Recherche avancée
	cnfdi	48 700 résultats	Préférences
	cnfdi arnaque	262 résultats	Outils linguistiques
	cnfd	27 300 résultats	ance
	cnfdt	454 résultats	
	cnfdi tarifs	30 600 résultats	
	cnfdi avis	22 000 résultats	
	cnfdi brunoy	2 800 résultats	
Programmes de	cnfdi forum	4 260 résultats	.com in English
	cnfdg	150 résultats	
	cnfdi prix	24 900 résultats	fermer

©2009 - Confidentialité

Le CNFDI, une "arnaque" selon Google

Derrière cette suggestion qui révolte se cache une fonctionnalité astucieuse de **Google**. Sobrement baptisée **Google Suggest**, elle a été lancée l'été dernier par le moteur. Selon **Google**, le but de **Suggest** est de "deviner ce que l'internaute veut entrer dans le champ de recherches afin de lui suggérer des termes en temps réel". C'est une petite équipe du centre de recherches de Haïfa, en Israël, qui a réussi à imposer cette nouvelle fonctionnalité très judicieuse sur les principaux sites de **Google** dans le monde, et même dans ses filiales comme YouTube, sur la recherche de vidéos en l'occurrence. Un coup de maître pour cette dizaine de chercheurs qui voient ainsi leur travail utilisé par des dizaines de millions d'internautes dans le monde. Et la perspective de beaucoup d'ennuis pour **Google**...

Blanc ou noir ?

Il y a quelques mois, LCI.fr montrait que certaines suggestions très limites de **Google** risquaient bien de conduire le moteur de recherches devant la justice. **Google** n'hésitait pas à proposer les termes "gay", "juif", ou "nue" pour certaines célébrités, propageant ainsi des rumeurs, conduisant à des contenus nauséabonds, ou mettant à mal la vie privée des people. Mais les premières à réagir furent les entreprises...

Bien décidé à ne pas en rester là, le **CNFDI** a assigné **Google** en référé devant le tribunal de grande instance de Paris qui s'est prononcé le 10 juillet. Selon l'ordonnance du juge, l'expression litigieuse, à savoir "*arnaque*", est bien "*susceptible d'avoir un connotation outrageante*". Pour autant, le **CNFDI** a été débouté par la justice au nom de "*la liberté de recevoir et de communiquer des informations*". La surprise est d'autant plus grande que, comme l'ont remarqué nos confrères de PCinpect, le tribunal de Commerce de Paris a pris en référé une décision inverse le 7 mai dernier. Saisi par une autre entreprise, le fournisseur d'électricité **Direct Energie**, il a ordonné cette fois à **Google** de supprimer l'expression "**direct energie arnaque**". C'était une première en Europe mais le moteur de recherche a obtempéré.

Affaire de liberté

"*Nous avons affaire à deux tribunaux qui se positionnent très différemment sur un même sujet : la liberté d'expression*", analyse pour LCI.fr maître **Frédéric Forster**, avocat au cabinet Alain Bensoussan. Selon lui, il n'est pas rare que la justice se contredise, surtout au bas de l'échelle judiciaire. "*Le juge des référés est le juge de l'évidence qui se prononce pour mettre un terme à un trouble manifeste*", rappelle **Frédéric Forster**. En d'autres termes, il doit agir prudemment et uniquement pour mettre fin à un préjudice en urgence, en attendant que la justice se prononce sur le fond de l'affaire, ce qui ne vient que dans un deuxième temps. Probablement à la fin de l'année pour l'affaire **CNFDI**.

Contacté par LCI.fr, **Google** campe sur ses positions. Le moteur reconnaît des "*jugements contradictoires*" mais se félicite de celui qui lui a donné raison en rappelant qu'il n'a "*pas été condamné à des dommages et intérêts*" dans l'affaire **Direct Energie**. "**Google** n'a pas la prétention de refléter autre chose que ce qui existe sur le Net, ce que tapent les internautes, ce ne sont pas des termes sur lesquels on peut intervenir tant qu'ils ne sont pas illicites", insiste **Google** France.

Arnaque ou pas ?

En somme, selon **Google**, si les entreprises sont associées à des arnaques, c'est qu'elles l'ont bien cherché puisque ce sont les internautes eux-mêmes qui l'ont suggéré. "*Quasiment aucun forum ne parle de nous ainsi !*", dénonce pourtant Eric Lehnisch pour le **CNFDI**, "*parfois même c'est le nom d'un concurrent que l'on trouve associé à une arnaque mais, comme notre nom est sur la même page, il y a un amalgame*". Contacté par LCI.fr, **Direct Energie** ne nie pas avoir eu, par le passé, des problèmes avec des commerciaux indélicats, ce qui pourrait expliquer cette mauvaise réputation sur **Google**. Mais le fournisseur d'électricité rend aujourd'hui des comptes : "*tout abonnement donne lieu à une procédure de vérification*".

La défense de **Google** n'est pas béton. Le moteur de recherche a tendance à se cacher derrière la liberté d'expression mais il n'hésite pas à modérer certaines propositions de Suggest lorsqu'elles relèvent de la haine ou de la pornographie. **Google** peut-il donc se considérer comme un simple hébergeur des suggestions - même très limites - des internautes alors qu'il n'hésite pas à les filtrer à l'occasion ? Peut-on laisser une entreprise privée décider de ce qui est un dérapage et ce qui ne l'est pas ? La justice devra trancher.

Olivier Levard

Donnez votre opinion sur LCI.fr ci-dessous.

[Retrouvez ici notre article sur Google Suggest et les people...](#)

